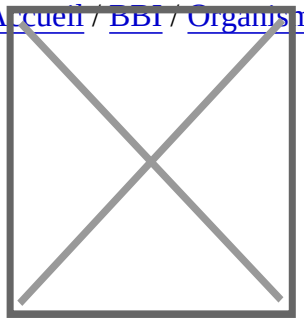
octobre 2011

Intergros



Avec Intergros, simplifiez vos projets de formation et facilitez l’emploi

Mise à disposition d’une offre de formation spécifique, gestion simplifiée des démarches administratives, mobilisation des fonds de la formation... la mission de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) INTERGROS est de tout mettre en œuvre pour faciliter la formation dans les entreprises de la quincaillerie.

INTERGROS, un organisme au service de vos entreprises

En mai 2009, la branche de la Quincaillerie a signé un accord portant adhésion à l’OPCA INTERGROS.

Seul OPCA du commerce de gros et international depuis 1995, Intergros connait mieux que tout autre les métiers et les besoins en formation des entreprises du secteur ainsi que l’offre de formation correspondante. Il collecte les contributions formation auprès des entreprises et finance en retour leurs embauches en alternance et leurs actions de formation.

Son objectif : être le service formation externalisé des entreprises du secteur.

Un partenaire aux côtés des entreprises

Avec 7 délégations interrégionales : Grand-Nord, Grand-Est, Centre-Est, Méditerranée, Sud-Ouest, Grand-Ouest et Grand-Ile de France, INTERGROS est présent partout en France. Ce sont plus de 60 conseillers experts en matière d’emploi et de formation qui visitent chaque jour les entreprises. Ce conseil de proximité est renforcé par l’action du département de téléconseil qui contacte toutes les TPE et PME afin de leur indiquer quels sont les moyens simples à leur disposition pour former leurs salariés et embaucher des jeunes en alternance. De plus, tout au long de l’année 2011, plus de 40 réunions d’information en région ont été organisées afin de présenter aux entreprises l’offre de services complète d’INTERGROS.

Des services au plus près des besoins des entreprises

En pratique, INTERGROS propose de nombreux services parmi lesquels :

- Une information sur l’actualité de la formation professionnelle : nouvelles dispositions sur la durée de la période de professionnalisation, portabilité du Droit individuel à la formation (DIF), mise en place de l’entretien de seconde partie de carrière… ;

- Une écoute et une analyse pointue des besoins de chaque entreprise pour construire avec elle un plan de

formation sur mesure, en lien avec ses objectifs de développement ;

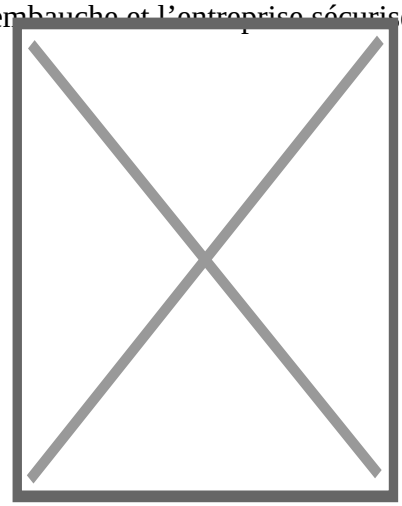
- La mise en place d'offres spécifiques de "formations clés en main" et l'accès à des tarifs négociés auprès d'un réseau d'organismes de formation partenaires ;

- La mobilisation des fonds de la formation pour accompagner les projets des entreprises, en particulier ceux des TPE. Ainsi les Très petites entreprises peuvent obtenir le financement intégral des formations stratégiques telles que les FIMO et celles permettant l'obtention du permis poids lourds... ;

- Enfin la prise en charge complète de la gestion administrative des dossiers liée à la formation professionnelle et des processus simplifiés pour faciliter le quotidien.

Nouvelle mission d'INTERGROS, l'aide au recrutement sur les métiers en tension

INTERGROS vient de signer une convention avec Pôle emploi pour promouvoir la Préparation Opérationnelle à l'Emploi, dite POE. Il s'agit concrètement de répondre aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises du secteur et de faciliter leurs embauches dans les métiers dits en tension, par exemple ceux de téléconseiller ou de magasinier…. La POE consiste à mettre en relation une entreprise qui a un besoin d'embauche précis avec un demandeur d'emploi afin de le former aux caractéristiques du poste à pourvoir. INTERGROS aide l'entreprise à élaborer la formation en fonction de ses besoins et s'associe avec Pôle emploi pour la financer entièrement. Grâce à la POE le demandeur d'emploi est formé avant son embauche et l'entreprise sécurise ainsi son recrutement.



L'offre formation d'Intergros

Les « solutions formations » et les « formations clés en main » composent l'offre de services sur-mesure qu'Intergros propose aux TPE et PME souhaitant accéder à des formations simples à mettre en place et disponibles sur l'ensemble du territoire français.

25 organismes de formation partenaires d'INTERGROS

Intergros a doublé le nombre de ses partenariats avec les organismes de formation reconnus dans leur domaine. Résultat : les entreprises bénéficient de tarifs préférentiels négociés auprès de 25 organismes de formation partenaires implantés partout en France.

A présent, des formations en comptabilité, gestion, droit, prévention des risques et santé au travail, complètent les nombreuses actions de formation déjà proposées par Intergros, dans les domaines du commercial, management, conduite, prévention et sécurité, langues vivantes et informatique.

Pour favoriser le recours à la formation, Intergros garantit aux entreprises des démarches administratives

extrêmement simplifiées : seul le bulletin d'inscription est à remplir par l'entreprise, Intergros se chargeant des formalités directement auprès de l'organisme de formation partenaire.

Les Formations clés en main : inscrire vos salariés en ligne

Près de 1 500 sessions de formations dites « formations clés en main », réservées aux TPE-PME de moins de 50 salariés, sont désormais accessibles en ligne. Gratuites, courtes (1 à 2 jours) et opérationnelles, ces formations répondent à 90% des besoins formation des entreprises du secteur et tiennent compte des spécificités territoriales observées.

Les entreprises peuvent consulter les formations proposées en région dans le domaine souhaité (bureautique, développement durable, commerce, sécurité et prévention, management, communication, comptabilité et logistique) et inscrire leurs salariés directement en ligne.

En savoir plus : mesformations.intergros.com